

BAC chapitre 1

Composition – Corrigé

SUJET : Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France depuis 1945

La France sort de la Seconde Guerre mondiale profondément meurtrie et divisée par le souvenir de la défaite, des années noires de l'occupation allemande et de la collaboration du gouvernement de Vichy. Dans un contexte de nécessaire reconstruction du pays et d'unité nationale, les autorités issues de la Résistance souhaitent refermer au plus vite la « parenthèse vichyste ». Certains faits sont occultés ou réinterprétés et des mémoires concurrentielles divisent les Français. Peu à peu cependant, la France affronte les épisodes sombres de son histoire. Ces représentations du passé sont devenues pour l'historien un objet d'étude. Pourquoi les mémoires de la Seconde Guerre mondiale ont-elles longtemps été conflictuelles, et comment les Français ont-ils été amenés à revisiter cette histoire refoulée ? Nous étudierons tout d'abord les troubles de la mémoire collective des 1945 à la fin des années 1960, puis le réveil des mémoires des années 1970 à nos jours.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les Français avaient pu se rassembler pour célébrer ensemble leurs glorieux Poilus et commémorer la mémoire victorieuse du conflit. Rien de tel en 1945. La France sort dévastée et honteuse d'un conflit qui a profondément divisé la population. C'est pourquoi, une fois passée la période de l'épuration, l'objectif du gouvernement est de minimiser l'expérience vichyste. Cette amnésie collective perdure jusqu'à la fin des années 1960.

Un « mythe résistancialiste », tel que l'historien Henry Rousso l'a décrit dans son ouvrage de 1987, *Le syndrome de Vichy*, est alimenté à la fois par les gaullistes et les communistes. Au delà de leurs divergences politiques, ils enracinent le culte d'une France massivement résistante. La mémoire gaulliste privilégie la dimension militaire et bien sûr le rôle prépondérant du général de Gaulle. De leur côté, les communistes affirment être « les parti des 75 000 fusillés ». Ils cherchent à faire oublier l'entrée tardive du PCF en résistance après la rupture du pacte germano soviétique en juin 1941 et présentent la Résistance comme une vaste insurrection populaire.

Une mémoire officielle sélective alimente le résistancialisme. Des nombreux établissements publics, rues – ou stations de métro comme « Guy Môquet » à Paris – sont renommés d'après les héros de la Résistance. Plus d'une vingtaine de musées sont construits entre 1960 et 1969, tous consacrés à la France combattante. Ces célébrations culminent lors de la cérémonie organisée pour le transfert des cendres de Jean Moulin en 1964.

Cette politique bien qu'elle redore l'image de la France amène l'État à minorer, voire à ignorer la part prise par les Alliés dans la libération du pays. Elle suppose aussi de nier les responsabilités du régime de Vichy dans la collaboration et la déportation des juifs. En 1954, l'historien Robert Aron popularise la thèse du double jeu de Vichy. Collaborant malgré lui, Pétain aurait été le « bouclier » défendant la France des excès de l'occupant tandis que de Gaulle aurait été « l'épée », préparant la reconquête du territoire. Tous deux auraient agi de concert. L'État choisi aussi de taire les sujets qui fâchent, comme en 1956 lorsque la censure frappe le film *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais. Elle impose de masquer le képi d'un gendarme français gardant le camp de Pithiviers où des juifs sont internés avant d'être envoyés à Auschwitz, rendant ainsi la nationalité du personnage difficile à identifier.

Parallèlement, l'unité des mémoires se fait difficile et certaines, qui dérangent, sont refoulées. On assiste après guerre à une multiplication des associations ayant pour but de

défendre les droits matériels et moraux de chaque groupe, ce qui contribue à la fragmentation des mémoires. Les anciens combattants, les prisonniers de guerre, cherchent une reconnaissance qu'ils peinent à trouver. La FNDT (Fédération Nationale des Déportés du Travail), créée en 1945 rassemble entre 400 000 et 500 000 membres en 1946. Elle cherche en vain à faire reconnaître la qualité de « déportés du travail » aux requis du STO. Le statut des « malgré-nous », ces Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande en 1942 veulent être considérés comme des victimes de la barbarie nazie. En 1953, le procès de 14 d'entre jugés pour le massacre de la population d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944 est un exemple marquant de l'affrontement de deux mémoires de la guerre que tout oppose : celle du Limousin et celle de l'Alsace.

Plus encore que les autres, les rescapés de la Shoah peinent à se faire entendre. Les juifs de France ont pour première préoccupation de réintégrer la communauté nationale dont ils avaient été exclus, non de revendiquer un statut à part. Les survivants du génocide trouvent aussi une société relativement indifférente à leurs témoignages, les Français sont tout à l'euphorie de la Libération. La mémoire juive est occultée ou confondue dans le souvenir global de la déportation et aucune différence n'est faite entre camps de concentration et d'extermination.

À partir des années 1960-1970, l'opinion française est cependant peu à peu amenée à revisiter l'histoire de la France occupée. La politique mémorielle de l'État commence à être contestée. Une mémoire juive de la déportation s'affirme peu à peu. Ces évolutions mènent au triomphe du « devoir de mémoire » à la fin du XX^{ème} siècle.

La relève des générations joue un rôle important dans cette évolution. La jeunesse révoltée de mai 68, née après la guerre, ne se satisfait plus du mythe résistancialiste de ses parents. La médiatisation du travail du jeune historien américain Robert Paxton fait effet d'électrochoc dans l'opinion. Son livre *La France de Vichy* démontre en 1973 que la collaboration a été une initiative française. Des films comme *Le Chagrin et la Pitié* en 1969, qui donne une image très sombre de la France occupée, contribuent à cette « déshéroïsation » de la guerre.

Succédant à de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing se refusent toujours à faire la lumière sur l'épisode vichyste et leur position est critiquée. En 1971, l'opinion s'émeut par exemple de la grâce que le président Pompidou accorde Paul Touvier, chef de la milice lyonnaise pendant l'occupation. De son côté, en 1975, Valéry Giscard d'Estaing s'attire les critiques des milieux résistants en décidant de ne plus commémorer le 8 mai au nom de l'amitié franco-allemande.

En parallèle, une mémoire juive s'affirme. Elle insiste dorénavant sur le sort spécifique réservé aux juifs entre 1940 et 1944. En 1967, la guerre de Six-jours a fait craindre une possible destruction de l'État d'Israël. Elle sert de catalyseur. À la fin des années 1970, le négationnisme apparaît qui nie l'existence des chambres à gaz et du génocide. Cette théorie connaît une audience inattendue et pousse aussi les survivants et leurs enfants devenus adultes à se mobiliser pour la mémoire de la Shoah.

Profitant du fait que les crimes contre l'humanité sont imprescriptibles depuis 1964 Serge Klarsfeld, qui est fils de déporté, et son épouse allemande Beate s'emploient à faire juger les responsables du génocide comme Klaus Barbie en France (1987), ou les fonctionnaires de Vichy Paul Touvier (1994) et Maurice Papon (1997). En 1990 la loi Gayssot qualifie de délit la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité. Ainsi l'exigence nouvelle d'un « devoir de mémoire » recentre la mémoire de la guerre sur celle des victimes juives. Le changement de plaque du mémorial d'Auschwitz au cimetière du Père Lachaise à Paris est significatif de cette évolution. En effet le texte original qui accompagnait le monument ne comprenait pas le mot « Juif », quand le texte de la nouvelle plaque, changée en 1995, évoque non seulement le sort spécifique des victimes juives, mais aussi la responsabilité de l'État français dans leur persécution.

En effet, ce n'est que dans les années 1990 que la position officielle de l'État français évolue significativement. Le 16 juillet 1992 François Mitterrand est le premier chef d'État à assister à la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv de juillet 1942. Il refuse toutefois d'admettre la responsabilité de la France dans la déportation des juifs. Cette ambiguïté est une résurgence du « syndrome de Vichy » défini par Henry Rousso dans son ouvrage de 1987 comme l'ensemble des symptômes engendré par le traumatisme de l'occupation. C'est Jacques Chirac qui reconnaît officiellement dans son discours du 16 juillet 1995 la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs. En 2007, il fait entrer au Panthéon les Justes de France, ces Français qui ont aidés des juifs persécutés par l'occupant nazi. D'autres mémoires oubliées de la guerre sont réintégrées dans la mémoire nationale, comme celle des soldats des troupes coloniales d'Afrique ou celle des déportés homosexuels. En 2016, le président François Hollande rend hommage aux Tsiganes internés en France dans des camps comme celui de Montreuil-Bellay. C'est le triomphe du « devoir de mémoire ».

Dans un contexte de multiplication des lois mémorielles qui visent à établir une vérité historique officielle et réprimer sa négation ou falsification, certains hommes politiques s'affirment cependant hostiles à la repentance. Les tentatives pour transmettre l'histoire par l'émotion font aussi polémique. Enfin, certains historiens sont réservés face aux appels au devoir de mémoire, estimant que leur rôle est d'expliquer les événements passés et non de les commémorer.

En conclusion les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France, longtemps fragmentées, concurrentielles, voire conflictuelles, se réveillent et s'apaisent peu à peu à partir de la fin des années 1960. Elles sont aujourd'hui plus apaisées, bien que des tensions perdurent. La place que la France de l'Occupation et la Shoah ont aujourd'hui dans les programmes scolaires français, et qui plus est celle de l'étude des mémoires dans celui de terminale, reflète ces changements.